



**Statistiques sur
les lésions
attribuables
au stress
en milieu
de travail**

2012-2015

Ce document a été préparé par le Centre de la statistique et de l'information de gestion,
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

Directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information

Danielle Lamarche

Directeur du Centre de la statistique et de l'information de gestion

Jacques Aubin, par intérim

Responsable du projet et réalisation

Pascal Gélinas

Collaboration

Sylvie Blouin, chef d'équipe

Julie Provencher, chef d'équipe

Impression

Imprimerie de la CNESST

Conception de la page couverture

Direction des communications et des relations publiques

Le contenu peut être reproduit en tout ou en partie, à la condition que la source en soit mentionnée.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à
la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
524, rue Bourdages
C. P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec)
G1K 7E2

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec

Dépôt légal – 1^e trimestre 2017

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN: 978-2-550-77572-0 (relié)

ISBN: 978-2-550-77573-7 (PDF)

Table des matières

1. Liste des tableaux	3
2. Introduction	7
3. Population étudiée	8
4. Faits saillants	9
5. Tableaux statistiques	12
6. Annexe	46

1. Liste des tableaux

Ensemble des dossiers pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

Tableau 1	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion	13
Tableau 2	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le type de stress et l'année de lésion	14
Tableau 3	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	15
Tableau 4	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	16
Tableau 5	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion	17
Tableau 6	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion	18
Tableau 7	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion	19
Tableau 8	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion	20

Tableau 9	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion	21
Tableau 10	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion	22
Tableau 11	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion	23

Dossiers pour des lésions attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail

Tableau 12	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion	25
Tableau 13	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	26
Tableau 14	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	27
Tableau 15	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion	28
Tableau 16	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion	29
Tableau 17	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion	30

Tableau 18	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion	31
Tableau 19	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion	32
Tableau 20	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion	33
Tableau 21	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion	34

Dossiers pour des lésions attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail

Tableau 22	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion	36
Tableau 23	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	37
Tableau 24	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	38
Tableau 25	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion	39
Tableau 26	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion	40

Tableau 27	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion	41
Tableau 28	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion	42
Tableau 29	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion	43
Tableau 30	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion	44
Tableau 31	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion	45

2. Introduction

Cette publication vise à documenter les lésions attribuables au stress en milieu de travail sous les aspects administratif, médical et socio-économique, dans un souci de qualité et d'uniformité des informations transmises sur le sujet. Les données qu'elle contient sont tirées des banques informationnelles de la CNESST.

Ce document est né d'un besoin grandissant de statistiques diverses sur les lésions attribuables au stress en milieu de travail. En juin 2004 entrait en vigueur la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail (LNT) et d'autres dispositions législatives. Cette loi introduit des dispositions en matière de harcèlement psychologique. La CNESST, à titre d'organisme concerné, doit rendre compte au ministre du Travail de l'évolution des conditions de travail (lésions professionnelles) spécifiques à toute forme de harcèlement psychologique au travail.

Auparavant, l'information transmise sur les lésions psychiques était basée sur des données qui ne permettaient pas de définir clairement ce type de lésions, pas plus d'en préciser la nature ou les causes ni de tracer un portrait complet de la situation. C'est pourquoi les données relatives à l'année 2005 et aux années subséquentes ne sont pas comparables à celles des années antérieures.

Le document comporte trois parties. La première présente la population étudiée, la deuxième, les faits saillants tirés des données statistiques et la troisième, des données statistiques réparties dans 31 tableaux. Enfin, une annexe technique précise certains détails concernant l'extraction des données.

3. Population étudiée

Les données sur les lésions attribuables au stress en milieu de travail portent plus particulièrement sur les éléments suivants : le nombre de lésions, la durée d'indemnisation, l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) versée au travailleur, la nature de la lésion et la situation socio-économique des travailleurs. Aux fins de présentation, l'âge entier moyen est calculé en ne retenant que les années complètes seulement. Les lésions retenues sont survenues entre 2012 et 2015 et sont observées au 31 décembre de l'année suivant leur survenue. Ainsi, toutes ces statistiques sont le reflet du dossier dans les banques informationnelles de la CNESST à cette date.

Les tableaux statistiques se partagent en trois groupes : toutes les catégories de dossiers, les dossiers pour des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail découlant d'un événement traumatique (décès, accident grave, vol à main armée, violence physique, menaces de mort, etc.) et, finalement, les dossiers pour des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail résultant d'un stress qui se poursuit sur une longue période (harcèlement au travail, stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.). Le jumelage du siège et de la nature de la lésion détermine les lésions attribuables au stress en milieu de travail. Pour une description exhaustive et détaillée des différents types de stress, le lecteur pourra consulter l'annexe.

4. Faits saillants

Ensemble des dossiers pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

Le nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail varie peu entre 2012 et 2015. Il passe de 1042 en 2012 à 1032 en 2015, soit une diminution de 1,0 % (Tableau 1).

Des 1032 lésions acceptées en 2015, 919 (89,1 %) sont attribuables au stress aigu, contre 112 (10,9 %) au stress chronique. Ces proportions sont plutôt stables de 2012 à 2015. Pour la période présentée, les lésions acceptées attribuables au stress aigu sont au nombre de 919 en 2012 et en 2015 (aucune variation). Les lésions acceptées attribuables au stress chronique passent de 119 en 2012 à 116 en 2013, puis à 131 en 2014 et diminuent de 14,5 % entre 2014 et 2015, passant de 131 à 112 (Tableau 2).

En 2015, plus des trois quarts des lésions attribuables au stress en milieu de travail (77,3 %) correspondent à l'un des quatre genres d'accident ou d'exposition suivants : *exposition à un événement traumatisant* (44,3 %), *menace armée* (13,0 %), *Coups, coups de pied, volée de coups* (10,5 %) ou *menace verbale* (9,6 %) (Tableau 3).

Entre 2012 et 2015, l'agent causal le plus fréquent est la *réaction au traumatisme* (44,3 % des cas en 2015). Les agents *client, tiers* et *Patient, résident d'établissement de santé* suivent en importance avec respectivement 19,5 %, 13,7 % et 7,5 % en 2015. L'agent causal *réaction au traumatisme* passe de 415 lésions acceptées en 2012 à 457 en 2015, soit une augmentation de 10,1 % (Tableau 4).

En ce qui concerne la nature de la lésion, le *choc nerveux (stress post-traumatique)* est le premier en importance avec une proportion de 62,5 % en 2015, en baisse par rapport à 65,1 % en 2012. Le *trouble d'adaptation* est la seconde nature en importance. Sa proportion passe de 19,5 % en 2012 à 23,8 % en 2015, avec une augmentation de 21,2 % du nombre de cas. Quant à l'*anxiété, stress, troubles névrotiques*, cette nature est troisième en importance avec 10,8 % des cas en 2015. Cette dernière proportion est la plus basse pour cette nature depuis 2012 (Tableau 5).

En 2015, la profession *d'infirmiers et personnel spécialisé des soins infirmiers* est la plus touchée par une lésion attribuable au stress en milieu de travail, avec 10,4 % des lésions acceptées. Suivent les professions de *conducteur d'autobus* et de *caissiers*, avec respectivement 9,5 % et 5,4 % des cas (Tableau 6).

En 2015, les lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail touchent des femmes dans une proportion de 52,0 % et cette proportion est en baisse sur la période 2012-2015, passant de 58,3 % en 2012 à 52,0 % en 2015. En 2015, l'âge entier moyen des femmes présentant ce type de lésion est de 40 ans, contre 41 ans chez les hommes (Tableaux 8 et 9).

Les lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail représentent 1,53 % de l'ensemble des lésions avec IRR en 2015. Elles entraînent une absence de 14 jours ou moins dans 19,9 % des cas, et une absence de plus de 1 an dans 20,4 % des cas. Cela se traduit par une durée d'absence moyenne de 175,4 jours et par des débours moyens en IRR de 14 998 \$ (Tableaux 10 et 11).

Dossiers pour des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail

Le nombre de lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail passe de 919 en 2012, à 883 en 2013, à 848 en 2014, pour s'établir à 919 en 2015, ce qui ne représente aucune variation si l'on compare avec l'année 2012. En 2015, plus de 85 % des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail correspondent à l'un des quatre genres d'accident ou d'exposition suivants : *exposition à un événement traumatisant* (49,6 %), *menace armée* (14,6 %), *coups, coups de pied, volée de coups* (11,8 %) ou *menace verbale* (10,8 %) (Tableaux 12 et 13).

En 2015, l'agent causal le plus fréquent est la *réaction au traumatisme* (49,6 % des cas), cette proportion demeure la plus importante pour chacune des années de la période 2012-2015. Toujours en 2015, les agents *client* et *tiers* suivent avec respectivement 20,5 % et 14,1 % des cas (Tableau 14).

En ce qui concerne la nature de la lésion, le *choc nerveux (stress post-traumatique)* est le premier en importance et est à la baisse au cours de la période étudiée. Sa proportion passe de 71,6 % en 2012 à 68,8 % en 2015. Le *trouble d'adaptation* est la seconde nature en importance (20,0 %) en 2015 et est à la hausse par rapport à 2012 (15,5 %). Enfin, l'*anxiété, stress, troubles névrotiques* est la troisième en importance (10,2 %) en 2015, en baisse par rapport à 2012 (11,2 %) (Tableau 15).

La profession *infirmiers et personnel spécialisés en soins infirmiers* est la plus touchée par une lésion attribuable au stress aigu en milieu de travail avec 11,1 % des lésions acceptées en 2015, en hausse par rapport à 2012 (9,9 %). En 2015, ce sont les professions *conducteurs d'autobus, caissiers* ainsi que *autre personnel administratif et trav. ass.* qui suivent en importance avec respectivement 10,3 %, 6,0 % et 4,5 % des cas (Tableau 16).

En 2015, les lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail touchent des femmes dans 50,2 % des cas. Cette proportion est de 57,2 % en 2012, avec une diminution de 12,4 % du nombre de cas (Tableau 18).

Les lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail, qui représentent 1,36 % de l'ensemble des lésions avec IRR en 2015, une absence moyenne de 162,5 jours et des débours en IRR moyens de 14 000 \$ (Tableaux 20 et 21).

Dossiers pour des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail

En 2015, le nombre de lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail est relativement peu élevé. Il représente 10,9 % de l'ensemble des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail et est en baisse de 5,9 % pour la période de 2012 à 2015, soit 119 lésions en 2012 et 112 en 2015. (Tableaux 2 et 22).

En 2015, les lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail correspondent principalement aux genres d'accident ou d'exposition suivants : *harcèlement psychologique* (25,9 %), *organisation du travail* (21,4 %) et *relations de travail conflictuelles* (19,6 %), qui représentent ensemble près des deux tiers (67,0 %) des cas (Tableau 23).

En 2015, l'agent causal le plus fréquent est *supérieur* (41,1 % des cas), une proportion en baisse par rapport à 2012 (47,1 % des cas). L'agent causal *collègues, ex-collègues* suit avec 26,8 % (Tableau 24).

De 2012 à 2015, le *trouble d'adaptation* est la première nature en importance et passe de 51,3 % des cas en 2012 à 55,4 % des cas en 2015. Les natures *état dépressif, anxiété, stress et troubles névrotiques*, puis *choc nerveux (stress post-traumatique)* complètent le tableau avec des taux respectifs de 18,8 %, 15,2 % et 10,7 % en 2015 (Tableau 25).

Les lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail se répartissent entre plusieurs professions, si bien qu'aucune ne se démarque de façon significative. De plus, leur importance change d'une année à l'autre. Ainsi, les professions *autre personnel administratif et travailleurs assimilés*, les *travailleurs spécialisés en sciences physiques et sociales*, les *directeurs, administrateurs et personnel assimilé* et les *autres enseignants et personnel assimilé* occupent les quatre premières places en importance en 2015. Ces professions regroupent respectivement 9,8 %, 6,3 %, 5,4% et 5,4% des lésions acceptées en 2015 (Tableau 26).

En 2015, près des trois quarts (67,9 %) des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail touchent des femmes. Cette proportion est de 65,5 % en 2012 (Tableau 28).

En 2015, les lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail représentent une infime partie (0,17 %) de l'ensemble des lésions avec IRR. Cependant, elles entraînent un nombre de jours d'absence important, soit 278,1 jours en moyenne, et des débours en IRR moyens de 22 957 \$ (Tableaux 30 et 31).

Tableaux statistiques

Ensemble des dossiers

pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

Tableau 1

Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress en milieu de travail
selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	1 042	36,8 %	1 000	34,0 %	983	35,7 %	1 032	37,1 %
Autre*	1 791	63,2 %	1 945	66,0 %	1 770	64,3 %	1 753	62,9 %
Total	2 833	100,0 %	2 945	100,0 %	2 753	100,0 %	2 785	100,0 %

* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Tableau 2

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le type de stress et l'année de lésion

Type de stress	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Stress aigu	919	88,2 %	883	88,3 %	848	86,3 %	919	89,1 %
Stress chronique	119	11,4 %	116	11,6 %	131	13,3 %	112	10,9 %
Indéterminé	4	0,4 %	1	0,1 %	4	0,4 %	1	0,1 %
Total	1 042	100,0 %	1 000	100,0 %	983	100,0 %	1 032	100,0 %

Note:

- Un stress aigu est un événement traumatique tel qu'un décès, un accident grave, un vol à main armée, la violence physique, des menaces de mort, etc.
- Un stress chronique est un stress qui se poursuit sur une longue période, par exemple le harcèlement au travail, le stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.

Tableau 3

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion

Genre d'accident ou d'exposition	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Accident de transport	1	0,1 %	3	0,3 %	3	0,3 %	0	0,0 %
Agression sexuelle, viol	18	1,7 %	8	0,8 %	18	1,8 %	19	1,8 %
Attaque par des animaux	1	0,1 %	0	0,0 %	2	0,2 %	0	0,0 %
Autre stress	19	1,8 %	21	2,1 %	26	2,6 %	28	2,7 %
Autres types de voies de fait	50	4,8 %	49	4,9 %	36	3,7 %	60	5,8 %
Autres voies de fait et acte violent	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Bousculade,pincement,coup ongles,torsion	19	1,8 %	30	3,0 %	19	1,9 %	24	2,3 %
Coups de couteau	1	0,1 %	2	0,2 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Coups de feu	13	1,2 %	12	1,2 %	5	0,5 %	13	1,3 %
Coups, coups de pied, volée de coups	121	11,6 %	124	12,4 %	103	10,5 %	108	10,5 %
Exposition à un événement traumatisant	417	40,0 %	432	43,2 %	448	45,6 %	457	44,3 %
Feu ou explosion	3	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Harcèlement psychologique	40	3,8 %	33	3,3 %	50	5,1 %	29	2,8 %
Harcèlement sexuel	10	1,0 %	9	0,9 %	15	1,5 %	10	1,0 %
Menace armée	166	15,9 %	127	12,7 %	122	12,4 %	134	13,0 %
Menace verbale	112	10,7 %	90	9,0 %	93	9,5 %	99	9,6 %
Morsure	2	0,2 %	6	0,6 %	1	0,1 %	3	0,3 %
Organisation du travail	17	1,6 %	24	2,4 %	18	1,8 %	24	2,3 %
Relations de travail conflictuelles	31	3,0 %	28	2,8 %	24	2,4 %	22	2,1 %
Autres genres	0	0,0 %	2	0,2 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	1 042	100,0 %	1 000	100,0 %	983	100,0 %	1 032	100,0 %

Tableau 4

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion

Agent causant le stress	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Animaux et mammifères	1	0,1 %	0	0,0 %	2	0,2 %	0	0,0 %
Client	200	19,2 %	174	17,4 %	188	19,1 %	201	19,5 %
Collègues, ex-collègues	63	6,0 %	66	6,6 %	56	5,7 %	67	6,5 %
Réaction au traumatisme *	415	39,8 %	432	43,2 %	448	45,6 %	457	44,3 %
Étudiant	39	3,7 %	30	3,0 %	32	3,3 %	21	2,0 %
Groupe de collègues	7	0,7 %	6	0,6 %	2	0,2 %	4	0,4 %
Patient, résident d'établissement de santé	63	6,0 %	86	8,6 %	58	5,9 %	77	7,5 %
Pers. autre que le trav. blessé, malade, np	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Pers. autre que trav. blessé, malade, nca	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Prisonnier	5	0,5 %	12	1,2 %	13	1,3 %	6	0,6 %
Subalterne	6	0,6 %	2	0,2 %	0	0,0 %	2	0,2 %
Supérieur	66	6,3 %	58	5,8 %	62	6,3 %	55	5,3 %
Tiers	170	16,3 %	130	13,0 %	119	12,1 %	141	13,7 %
Véhicules	1	0,1 %	3	0,3 %	3	0,3 %	0	0,0 %
Autres agents	5	0,5 %	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	1 042	100,0 %	1 000	100,0 %	983	100,0 %	1 032	100,0 %

* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

Tableau 5**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail
selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	119	11,4 %	126	12,6 %	137	13,9 %	111	10,8 %
Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	678	65,1 %	651	65,1 %	591	60,1 %	645	62,5 %
État dépressif	42	4,0 %	42	4,2 %	37	3,8 %	30	2,9 %
Trouble d'adaptation	203	19,5 %	181	18,1 %	217	22,1 %	246	23,8 %
Total	1 042	100,0 %	1 000	100,0 %	983	100,0 %	1 032	100,0 %

Tableau 6
Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail
selon la profession et l'année de lésion

Profession	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	32	3,1 %	41	4,1 %	39	4,0 %	36	3,5 %
Autre pers. médical, tech. santé	10	1,0 %	19	1,9 %	15	1,5 %	18	1,7 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	59	5,7 %	40	4,0 %	41	4,2 %	52	5,0 %
Autres enseignants et pers. assimilé	43	4,1 %	39	3,9 %	38	3,9 %	29	2,8 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	9	0,9 %	5	0,5 %	8	0,8 %	4	0,4 %
Autres personnel d'exploitation des transports	4	0,4 %	26	2,6 %	17	1,7 %	18	1,7 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	16	1,5 %	15	1,5 %	17	1,7 %	8	0,8 %
Caissiers	72	6,9 %	51	5,1 %	53	5,4 %	56	5,4 %
Camionneurs	29	2,8 %	24	2,4 %	39	4,0 %	26	2,5 %
Conducteurs d'autobus	101	9,7 %	100	10,0 %	118	12,0 %	98	9,5 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	31	3,0 %	23	2,3 %	28	2,8 %	20	1,9 %
Éducateurs de personnes inadaptées	27	2,6 %	25	2,5 %	21	2,1 %	29	2,8 %
Gardiens et agents de sécurité	38	3,6 %	33	3,3 %	34	3,5 %	37	3,6 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	100	9,6 %	104	10,4 %	87	8,9 %	107	10,4 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	26	2,5 %	25	2,5 %	17	1,7 %	18	1,7 %
Personnel exploitation métro et tramway	16	1,5 %	9	0,9 %	17	1,7 %	13	1,3 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	22	2,1 %	24	2,4 %	23	2,3 %	21	2,0 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	9	0,9 %	15	1,5 %	12	1,2 %	14	1,4 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	27	2,6 %	35	3,5 %	32	3,3 %	46	4,5 %
Travailleurs du bâtiment	24	2,3 %	20	2,0 %	23	2,3 %	13	1,3 %
Travailleurs industries de transformation	15	1,4 %	12	1,2 %	5	0,5 %	11	1,1 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	53	5,1 %	59	5,9 %	45	4,6 %	37	3,6 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	7	0,7 %	6	0,6 %	4	0,4 %	9	0,9 %
Autres professions	272	26,1 %	250	25,0 %	250	25,4 %	312	30,2 %
Total	1 042	100,0 %	1 000	100,0 %	983	100,0 %	1 032	100,0 %

Tableau 7**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion**

Direction régionale	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	19	1,8 %	23	2,3 %	20	2,0 %	44	4,3 %
Bas-Saint-Laurent	23	2,2 %	26	2,6 %	22	2,2 %	25	2,4 %
Capitale-Nationale	76	7,3 %	70	7,0 %	66	6,7 %	75	7,3 %
Chaudière-Appalaches	25	2,4 %	29	2,9 %	34	3,5 %	50	4,8 %
Côte-Nord	26	2,5 %	18	1,8 %	15	1,5 %	21	2,0 %
Estrie	46	4,4 %	37	3,7 %	34	3,5 %	29	2,8 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7	0,7 %	7	0,7 %	8	0,8 %	11	1,1 %
Île-de-Montréal	264	25,3 %	172	17,2 %	213	21,7 %	215	20,8 %
Lanaudière	90	8,6 %	117	11,7 %	107	10,9 %	126	12,2 %
Laurentides	126	12,1 %	98	9,8 %	126	12,8 %	91	8,8 %
Laval	68	6,5 %	83	8,3 %	60	6,1 %	63	6,1 %
Longueuil	59	5,7 %	66	6,6 %	65	6,6 %	66	6,4 %
Mauricie et Centre-du-Québec	44	4,2 %	53	5,3 %	49	5,0 %	57	5,5 %
Outaouais	29	2,8 %	43	4,3 %	27	2,7 %	20	1,9 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	34	3,3 %	25	2,5 %	37	3,8 %	25	2,4 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	37	3,6 %	49	4,9 %	41	4,2 %	41	4,0 %
Valleyfield	27	2,6 %	39	3,9 %	27	2,7 %	46	4,5 %
Yamaska	42	4,0 %	45	4,5 %	32	3,3 %	27	2,6 %
Total	1 042	100,0 %	1 000	100,0 %	983	100,0 %	1 032	100,0 %

Tableau 8**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail
selon le sexe et l'année de lésion**

Sexe	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	608	58,3 %	507	50,7 %	518	52,7 %	537	52,0 %
Homme	434	41,7 %	493	49,3 %	465	47,3 %	495	48,0 %
Total	1 042	100,0 %	1 000	100,0 %	983	100,0 %	1 032	100,0 %

Tableau 9

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion

	2012		2013		2014		2015	
Âge au moment de la lésion	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	32	3,1 %	31	3,1 %	17	1,7 %	17	1,6 %
20 à 24 ans	85	8,2 %	87	8,7 %	85	8,6 %	95	9,2 %
25 à 29 ans	109	10,5 %	97	9,7 %	112	11,4 %	123	11,9 %
30 à 34 ans	145	13,9 %	129	12,9 %	110	11,2 %	124	12,0 %
35 à 39 ans	156	15,0 %	140	14,0 %	136	13,8 %	129	12,5 %
40 à 44 ans	135	13,0 %	139	13,9 %	123	12,5 %	124	12,0 %
45 à 49 ans	133	12,8 %	113	11,3 %	128	13,0 %	157	15,2 %
50 à 54 ans	132	12,7 %	145	14,5 %	132	13,4 %	123	11,9 %
55 à 59 ans	76	7,3 %	80	8,0 %	92	9,4 %	95	9,2 %
60 ans ou plus	39	3,7 %	39	3,9 %	48	4,9 %	45	4,4 %
Total	1 042	100,0 %	1 000	100,0 %	983	100,0 %	1 032	100,0 %

	2012	2013	2014	2015
Sexe	Âge entier moyen	Âge entier moyen	Âge entier moyen	Âge entier moyen
Femme	39	39	40	40
Homme	41	42	42	41

Tableau 10

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR* attribuables au stress en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion

Durée d'indemnisation	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	210	21,0 %	218	23,0 %	216	23,2 %	195	19,9 %
15 à 30 jours	109	10,9 %	120	12,7 %	103	11,1 %	126	12,8 %
31 à 90 jours	193	19,3 %	177	18,7 %	190	20,4 %	182	18,5 %
91 à 120 jours	53	5,3 %	50	5,3 %	58	6,2 %	58	5,9 %
121 à 180 jours	89	8,9 %	64	6,8 %	77	8,3 %	82	8,4 %
181 à 365 jours	147	14,7 %	120	12,7 %	118	12,7 %	139	14,2 %
Plus de 1 an	200	20,0 %	198	20,9 %	170	18,2 %	200	20,4 %
Total	1 001	100,0 %	947	100,0 %	932	100,0 %	982	100,0 %

Durée moyenne (en jours)	2012		2013		2014		2015	
	171,9		174,8		162,7		175,4	

Ensemble des lésions	2012		2013		2014		2015	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	67 283	1,49 %	65 987	1,44 %	64 808	1,44 %	64 140	1,53 %

* Indemnité de remplacement du revenu.

** (Nombre total des lésions attribuables au stress en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

Tableau 11

Nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail

selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2012	1 001	13 140 814 \$	13 128 \$
2013	947	13 107 071 \$	13 841 \$
2014	932	12 177 025 \$	13 065 \$
2015	982	14 728 512 \$	14 998 \$

Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2012	987	2 877 864 \$	2 916 \$
2013	951	2 672 356 \$	2 810 \$
2014	945	2 524 761 \$	2 672 \$
2015	995	3 046 756 \$	3 062 \$

**Dossiers pour des lésions attribuables
au STRESS AIGU en milieu de travail**

Tableau 12

Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	919	76,6 %	883	71,3 %	848	70,8 %	919	74,8 %
Autre*	280	23,4 %	356	28,7 %	349	29,2 %	310	25,2 %
Total	1 199	100,0 %	1 239	100,0 %	1 197	100,0 %	1 229	100,0 %

* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Note:

- Un stress aigu est un événement traumatique tel qu'un décès, un accident grave, un vol à main armée, la violence physique, des menaces de mort, etc.

Tableau 13

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion

Genre d'accident ou d'exposition	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Accident de transport	0	0,0 %	2	0,2 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Agression sexuelle, viol	18	2,0 %	8	0,9 %	18	2,1 %	19	2,1 %
Attaque par des animaux	1	0,1 %	0	0,0 %	2	0,2 %	0	0,0 %
Autre stress	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Autres types de voies de fait	50	5,4 %	49	5,5 %	36	4,2 %	60	6,5 %
Autres voies de fait et acte violent	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Bousculade,pincement,coup ongles,torsion	19	2,1 %	30	3,4 %	19	2,2 %	24	2,6 %
Coups de couteau	1	0,1 %	2	0,2 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Coups de feu	13	1,4 %	12	1,4 %	5	0,6 %	13	1,4 %
Coups, coups de pied, volée de coups	119	12,9 %	124	14,0 %	103	12,1 %	108	11,8 %
Exposition à un événement traumatisant	416	45,3 %	431	48,8 %	447	52,7 %	456	49,6 %
Feu ou explosion	3	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Harcèlement psychologique	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Menace armée	164	17,8 %	127	14,4 %	122	14,4 %	134	14,6 %
Menace verbale	112	12,2 %	90	10,2 %	93	11,0 %	99	10,8 %
Morsure	2	0,2 %	6	0,7 %	1	0,1 %	3	0,3 %
Autres genres	0	0,0 %	2	0,2 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	919	100,0 %	883	100,0 %	848	100,0 %	919	100,0 %

Tableau 14

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion

Agent causant le stress	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Animaux et mammifères	1	0,1 %	0	0,0 %	2	0,2 %	0	0,0 %
Client	192	20,9 %	168	19,0 %	174	20,5 %	188	20,5 %
Collègues, ex-collègues	38	4,1 %	26	2,9 %	19	2,2 %	37	4,0 %
Réaction au traumatisme *	415	45,2 %	431	48,8 %	447	52,7 %	456	49,6 %
Étudiant	31	3,4 %	27	3,1 %	27	3,2 %	15	1,6 %
Groupe de collègues	2	0,2 %	2	0,2 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Patient, résident d'établissement de santé	57	6,2 %	79	8,9 %	53	6,3 %	74	8,1 %
Pers. autre que le trav. blessé, malade, np	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Pers. autre que trav. blessé, malade, nca	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Prisonnier	4	0,4 %	12	1,4 %	11	1,3 %	6	0,7 %
Subalterne	4	0,4 %	2	0,2 %	0	0,0 %	2	0,2 %
Supérieur	10	1,1 %	12	1,4 %	7	0,8 %	9	1,0 %
Tiers	160	17,4 %	121	13,7 %	107	12,6 %	130	14,1 %
Véhicules	0	0,0 %	2	0,2 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Autres agents	4	0,4 %	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	919	100,0 %	883	100,0 %	848	100,0 %	919	100,0 %

* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

Tableau 15**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	103	11,2 %	109	12,3 %	122	14,4 %	94	10,2 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	658	71,6 %	644	72,9 %	577	68,0 %	632	68,8 %
État dépressif	16	1,7 %	12	1,4 %	12	1,4 %	9	1,0 %
Trouble d'adaptation	142	15,5 %	118	13,4 %	137	16,2 %	184	20,0 %
Total	919	100,0 %	883	100,0 %	848	100,0 %	919	100,0 %

Tableau 16

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion

Profession	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	31	3,4 %	38	4,3 %	36	4,2 %	34	3,7 %
Autre pers. médical, tech. santé	9	1,0 %	16	1,8 %	11	1,3 %	16	1,7 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	54	5,9 %	34	3,9 %	34	4,0 %	41	4,5 %
Autres enseignants et pers. assimilé	31	3,4 %	35	4,0 %	33	3,9 %	23	2,5 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	7	0,8 %	4	0,5 %	8	0,9 %	4	0,4 %
Autres personnel d'exploitation des transports	4	0,4 %	24	2,7 %	17	2,0 %	16	1,7 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	15	1,6 %	15	1,7 %	15	1,8 %	8	0,9 %
Caissiers	69	7,5 %	49	5,5 %	52	6,1 %	55	6,0 %
Camionneurs	29	3,2 %	22	2,5 %	37	4,4 %	26	2,8 %
Conducteurs d'autobus	98	10,7 %	98	11,1 %	117	13,8 %	95	10,3 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	21	2,3 %	18	2,0 %	14	1,7 %	14	1,5 %
Éducateurs de personnes inadaptées	27	2,9 %	24	2,7 %	21	2,5 %	27	2,9 %
Gardiens et agents de sécurité	34	3,7 %	30	3,4 %	30	3,5 %	33	3,6 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	91	9,9 %	95	10,8 %	76	9,0 %	102	11,1 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	25	2,7 %	20	2,3 %	11	1,3 %	17	1,8 %
Personnel exploitation métro et tramway	16	1,7 %	9	1,0 %	17	2,0 %	13	1,4 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	19	2,1 %	21	2,4 %	18	2,1 %	17	1,8 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	6	0,7 %	10	1,1 %	11	1,3 %	13	1,4 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	19	2,1 %	31	3,5 %	26	3,1 %	39	4,2 %
Travailleurs du bâtiment	21	2,3 %	19	2,2 %	19	2,2 %	13	1,4 %
Travailleurs industries de transformation	13	1,4 %	9	1,0 %	3	0,4 %	9	1,0 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	53	5,8 %	54	6,1 %	39	4,6 %	34	3,7 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	6	0,7 %	5	0,6 %	2	0,2 %	9	1,0 %
Autres professions	221	24,0 %	203	23,0 %	201	23,7 %	261	28,4 %
Total	919	100,0 %	883	100,0 %	848	100,0 %	919	100,0 %

Tableau 17

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion

Direction régionale	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	16	1,7 %	20	2,3 %	19	2,2 %	38	4,1 %
Bas-Saint-Laurent	15	1,6 %	14	1,6 %	14	1,7 %	17	1,8 %
Capitale-Nationale	71	7,7 %	63	7,1 %	57	6,7 %	69	7,5 %
Chaudière-Appalaches	22	2,4 %	24	2,7 %	29	3,4 %	48	5,2 %
Côte-Nord	16	1,7 %	17	1,9 %	7	0,8 %	18	2,0 %
Estrie	42	4,6 %	30	3,4 %	26	3,1 %	22	2,4 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5	0,5 %	5	0,6 %	5	0,6 %	9	1,0 %
Île-de-Montréal	238	25,9 %	148	16,8 %	192	22,6 %	186	20,2 %
Lanaudière	87	9,5 %	113	12,8 %	99	11,7 %	121	13,2 %
Laurentides	104	11,3 %	87	9,9 %	109	12,9 %	76	8,3 %
Laval	60	6,5 %	67	7,6 %	52	6,1 %	58	6,3 %
Longueuil	56	6,1 %	63	7,1 %	59	7,0 %	65	7,1 %
Mauricie et Centre-du-Québec	38	4,1 %	47	5,3 %	41	4,8 %	44	4,8 %
Outaouais	26	2,8 %	41	4,6 %	20	2,4 %	18	2,0 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	27	2,9 %	23	2,6 %	33	3,9 %	22	2,4 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	33	3,6 %	45	5,1 %	34	4,0 %	39	4,2 %
Valleyfield	22	2,4 %	35	4,0 %	24	2,8 %	44	4,8 %
Yamaska	41	4,5 %	41	4,6 %	28	3,3 %	25	2,7 %
Total	919	100,0 %	883	100,0 %	848	100,0 %	919	100,0 %

Tableau 18**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion**

Sexe	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	526	57,2 %	438	49,6 %	419	49,4 %	461	50,2 %
Homme	393	42,8 %	445	50,4 %	429	50,6 %	458	49,8 %
Total	919	100,0 %	883	100,0 %	848	100,0 %	919	100,0 %

Tableau 19**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion**

Âge au moment de la lésion	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	32	3,5 %	29	3,3 %	16	1,9 %	17	1,8 %
20 à 24 ans	78	8,5 %	83	9,4 %	80	9,4 %	87	9,5 %
25 à 29 ans	102	11,1 %	87	9,9 %	98	11,6 %	110	12,0 %
30 à 34 ans	129	14,0 %	111	12,6 %	87	10,3 %	106	11,5 %
35 à 39 ans	139	15,1 %	122	13,8 %	118	13,9 %	115	12,5 %
40 à 44 ans	110	12,0 %	125	14,2 %	106	12,5 %	109	11,9 %
45 à 49 ans	109	11,9 %	103	11,7 %	108	12,7 %	142	15,5 %
50 à 54 ans	116	12,6 %	122	13,8 %	109	12,9 %	108	11,8 %
55 à 59 ans	67	7,3 %	70	7,9 %	82	9,7 %	85	9,2 %
60 ans ou plus	37	4,0 %	31	3,5 %	44	5,2 %	40	4,4 %
Total	919	100,0 %	883	100,0 %	848	100,0 %	919	100,0 %

Tableau 20

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR* attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion

Durée d'indemnisation	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	201	22,9 %	208	25,0 %	198	24,8 %	185	21,3 %
15 à 30 jours	103	11,7 %	113	13,6 %	95	11,9 %	123	14,1 %
31 à 90 jours	172	19,6 %	162	19,4 %	174	21,8 %	167	19,2 %
91 à 120 jours	48	5,5 %	42	5,0 %	52	6,5 %	49	5,6 %
121 à 180 jours	79	9,0 %	52	6,2 %	62	7,8 %	71	8,2 %
181 à 365 jours	114	13,0 %	101	12,1 %	94	11,8 %	119	13,7 %
Plus de 1 an	162	18,4 %	155	18,6 %	124	15,5 %	156	17,9 %
Total	879	100,0 %	833	100,0 %	799	100,0 %	870	100,0 %

Durée moyenne (en jours)	2012		2013		2014		2015	
	159,0		160,3		146,3		162,5	

Ensemble des lésions	2012		2013		2014		2015	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	67 283	1,31 %	65 987	1,26 %	64 808	1,23 %	64 140	1,36 %

* Indemnité de remplacement du revenu.

** (Nombre total des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

Tableau 21

Nombre de lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail
selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2012	879	10 435 122 \$	11 872 \$
2013	833	10 468 721 \$	12 567 \$
2014	799	9 235 561 \$	11 559 \$
2015	870	12 180 013 \$	14 000 \$

Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2012	869	2 544 929 \$	2 929 \$
2013	839	2 274 419 \$	2 711 \$
2014	814	2 173 388 \$	2 670 \$
2015	888	2 712 818 \$	3 055 \$

**Dossiers pour des lésions attribuables
au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail**

Tableau 22

Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	119	7,4 %	116	6,9 %	131	8,5 %	112	7,2 %
Autre*	1 498	92,6 %	1 568	93,1 %	1 416	91,5 %	1 439	92,8 %
Total	1 617	100,0 %	1 684	100,0 %	1 547	100,0 %	1 551	100,0 %

* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Note:

- Un stress chronique est un stress qui se poursuit sur une longue période, par exemple le harcèlement au travail, le stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.

Tableau 23**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion**

Genre d'accident ou d'exposition	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Autre stress	19	16,0 %	21	18,1 %	25	19,1 %	27	24,1 %
Coups, coups de pied, volée de coups	1	0,8 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Exposition à un événement traumatisant	0	0,0 %	1	0,9 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Harcèlement psychologique	40	33,6 %	33	28,4 %	49	37,4 %	29	25,9 %
Harcèlement sexuel	10	8,4 %	9	7,8 %	15	11,5 %	10	8,9 %
Menace armée	1	0,8 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Organisation du travail	17	14,3 %	24	20,7 %	18	13,7 %	24	21,4 %
Relations de travail conflictuelles	31	26,1 %	28	24,1 %	24	18,3 %	22	19,6 %
Total	119	100,0 %	116	100,0 %	131	100,0 %	112	100,0 %

Tableau 24**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion**

Agent causant le stress	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Client	8	6,7 %	6	5,2 %	14	10,7 %	13	11,6 %
Collègues, ex-collègues	25	21,0 %	40	34,5 %	37	28,2 %	30	26,8 %
Réaction au traumatisme *	0	0,0 %	1	0,9 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Étudiant	8	6,7 %	3	2,6 %	5	3,8 %	6	5,4 %
Groupe de collègues	5	4,2 %	4	3,4 %	2	1,5 %	3	2,7 %
Patient, résident d'établissement de santé	5	4,2 %	7	6,0 %	4	3,1 %	3	2,7 %
Prisonnier	1	0,8 %	0	0,0 %	2	1,5 %	0	0,0 %
Subalterne	2	1,7 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Supérieur	56	47,1 %	46	39,7 %	55	42,0 %	46	41,1 %
Tiers	9	7,6 %	9	7,8 %	12	9,2 %	11	9,8 %
Total	119	100,0 %	116	100,0 %	131	100,0 %	112	100,0 %

* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

Tableau 25**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	14	11,8 %	17	14,7 %	15	11,5 %	17	15,2 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	18	15,1 %	6	5,2 %	12	9,2 %	12	10,7 %
État dépressif	26	21,8 %	30	25,9 %	24	18,3 %	21	18,8 %
Trouble d'adaptation	61	51,3 %	63	54,3 %	80	61,1 %	62	55,4 %
Total	119	100,0 %	116	100,0 %	131	100,0 %	112	100,0 %

Tableau 26

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion

Profession	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	0	0,0 %	3	2,6 %	2	1,5 %	2	1,8 %
Autre pers. médical, tech. santé	1	0,8 %	3	2,6 %	4	3,1 %	2	1,8 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	5	4,2 %	6	5,2 %	7	5,3 %	11	9,8 %
Autres enseignants et pers. assimilé	12	10,1 %	4	3,4 %	5	3,8 %	6	5,4 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	2	1,7 %	1	0,9 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Autres personnel d'exploitation des transports	0	0,0 %	1	0,9 %	0	0,0 %	2	1,8 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	1	0,8 %	0	0,0 %	2	1,5 %	0	0,0 %
Caissiers	3	2,5 %	2	1,7 %	1	0,8 %	1	0,9 %
Camionneurs	0	0,0 %	2	1,7 %	1	0,8 %	0	0,0 %
Conducteurs d'autobus	2	1,7 %	2	1,7 %	1	0,8 %	3	2,7 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	10	8,4 %	5	4,3 %	14	10,7 %	6	5,4 %
Éducateurs de personnes inadaptées	0	0,0 %	1	0,9 %	0	0,0 %	2	1,8 %
Gardiens et agents de sécurité	4	3,4 %	3	2,6 %	4	3,1 %	4	3,6 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	8	6,7 %	9	7,8 %	10	7,6 %	4	3,6 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	1	0,8 %	5	4,3 %	6	4,6 %	1	0,9 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	3	2,5 %	3	2,6 %	5	3,8 %	4	3,6 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	3	2,5 %	5	4,3 %	1	0,8 %	1	0,9 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	8	6,7 %	4	3,4 %	6	4,6 %	7	6,3 %
Travailleurs du bâtiment	3	2,5 %	1	0,9 %	4	3,1 %	0	0,0 %
Travailleurs industries de transformation	2	1,7 %	3	2,6 %	2	1,5 %	2	1,8 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	0	0,0 %	5	4,3 %	5	3,8 %	3	2,7 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	1	0,8 %	1	0,9 %	2	1,5 %	0	0,0 %
Autres professions	50	42,0 %	47	40,5 %	49	37,4 %	51	45,5 %
Total	119	100,0 %	116	100,0 %	131	100,0 %	112	100,0 %

Tableau 27

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion

Direction régionale	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	3	2,5 %	3	2,6 %	1	0,8 %	6	5,4 %
Bas-Saint-Laurent	8	6,7 %	12	10,3 %	8	6,1 %	8	7,1 %
Capitale-Nationale	5	4,2 %	7	6,0 %	9	6,9 %	6	5,4 %
Chaudière-Appalaches	3	2,5 %	5	4,3 %	5	3,8 %	2	1,8 %
Côte-Nord	9	7,6 %	1	0,9 %	5	3,8 %	3	2,7 %
Estrie	4	3,4 %	6	5,2 %	8	6,1 %	7	6,3 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	1,7 %	2	1,7 %	3	2,3 %	2	1,8 %
Île-de-Montréal	26	21,8 %	24	20,7 %	21	16,0 %	29	25,9 %
Lanaudière	3	2,5 %	4	3,4 %	8	6,1 %	5	4,5 %
Laurentides	21	17,6 %	11	9,5 %	17	13,0 %	14	12,5 %
Laval	6	5,0 %	16	13,8 %	8	6,1 %	5	4,5 %
Longueuil	3	2,5 %	3	2,6 %	6	4,6 %	1	0,9 %
Mauricie et Centre-du-Québec	6	5,0 %	6	5,2 %	8	6,1 %	13	11,6 %
Outaouais	3	2,5 %	2	1,7 %	7	5,3 %	2	1,8 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7	5,9 %	2	1,7 %	4	3,1 %	3	2,7 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	4	3,4 %	4	3,4 %	6	4,6 %	2	1,8 %
Valleyfield	5	4,2 %	4	3,4 %	3	2,3 %	2	1,8 %
Yamaska	1	0,8 %	4	3,4 %	4	3,1 %	2	1,8 %
Total	119	100,0 %	116	100,0 %	131	100,0 %	112	100,0 %

Tableau 28**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion**

Sexe	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	78	65,5 %	69	59,5 %	98	74,8 %	76	67,9 %
Homme	41	34,5 %	47	40,5 %	33	25,2 %	36	32,1 %
Total	119	100,0 %	116	100,0 %	131	100,0 %	112	100,0 %

Tableau 29**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion**

Âge au moment de la lésion	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	0	0,0 %	2	1,7 %	1	0,8 %	0	0,0 %
20 à 24 ans	6	5,0 %	4	3,4 %	5	3,8 %	8	7,1 %
25 à 29 ans	7	5,9 %	10	8,6 %	14	10,7 %	13	11,6 %
30 à 34 ans	16	13,4 %	18	15,5 %	22	16,8 %	17	15,2 %
35 à 39 ans	17	14,3 %	17	14,7 %	17	13,0 %	14	12,5 %
40 à 44 ans	25	21,0 %	14	12,1 %	15	11,5 %	15	13,4 %
45 à 49 ans	22	18,5 %	10	8,6 %	20	15,3 %	15	13,4 %
50 à 54 ans	16	13,4 %	23	19,8 %	23	17,6 %	15	13,4 %
55 à 59 ans	8	6,7 %	10	8,6 %	10	7,6 %	10	8,9 %
60 ans ou plus	2	1,7 %	8	6,9 %	4	3,1 %	5	4,5 %
Total	119	100,0 %	116	100,0 %	131	100,0 %	112	100,0 %

Tableau 30

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR* attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion

Durée d'indemnisation	2012		2013		2014		2015	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	6	5,1 %	10	8,8 %	15	11,6 %	9	8,1 %
15 à 30 jours	6	5,1 %	6	5,3 %	8	6,2 %	3	2,7 %
31 à 90 jours	21	17,8 %	15	13,3 %	15	11,6 %	15	13,5 %
91 à 120 jours	5	4,2 %	8	7,1 %	6	4,7 %	9	8,1 %
121 à 180 jours	10	8,5 %	12	10,6 %	15	11,6 %	11	9,9 %
181 à 365 jours	32	27,1 %	19	16,8 %	24	18,6 %	20	18,0 %
Plus de 1 an	38	32,2 %	43	38,1 %	46	35,7 %	44	39,6 %
Total	118	100,0 %	113	100,0 %	129	100,0 %	111	100,0 %

Durée moyenne (en jours)	2012	2013	2014	2015
		271,0	283,1	268,6

Ensemble des lésions	2012		2013		2014		2015	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	67 283	0,18 %	65 987	0,17 %	64 808	0,20 %	64 140	0,17 %

* Indemnité de remplacement du revenu.

** (Nombre total des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

Tableau 31

Nombre de lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2012	118	2 687 409 \$	22 775 \$
2013	113	2 636 845 \$	23 335 \$
2014	129	2 935 078 \$	22 753 \$
2015	111	2 548 275 \$	22 957 \$

Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2012	114	326 436 \$	2 863 \$
2013	111	397 782 \$	3 584 \$
2014	127	350 009 \$	2 756 \$
2015	106	333 533 \$	3 147 \$

6. Annexe

Sélection des données selon la nature de la lésion, le siège de la lésion et le code de lésion psychique correspondant au regroupement selon le type de stress

A) Stress aigu

Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés

52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)

52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)

52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)

52193 - Trouble d'adaptation

et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)

80000 - Sièges multiples

et sélectionner le code de lésion psychique = 'A'

B) Stress chronique

Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés

52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)

52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)

52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)
52193 - Trouble d'adaptation

et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)
80000 - Sièges multiples

et sélectionner le code de lésion psychique = 'C'

C) Stress indéterminé

Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés
52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)
52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)
52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)
52193 - Trouble d'adaptation

et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)
80000 - Sièges multiples

et sélectionner le code de lésion psychique différent de 'A' et 'C'

POUR NOUS JOINDRE

 **1 844 838-0808**

 **cnesst.gouv.qc.ca**